N° 55 — CXXIVme Année | Un numéro: 5 centimes | Jeudi 7 Mars 1889.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du *soir*, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 25
» rendue franco	10 —	5 50	2 75
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	18 —	9 50	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR								ARRIVÉES DE							
4 45	7 38	8 55	10 58	2 20	3 41	5 15	7 28	BIENNE	7 08	7 38	10 25	11 13	1 58	3 57	5 15	7 25	10 15	—
4 40	7 10	11 22	11 55	4 12		7 37		LAUSANNE	7 30	10 40	1 25	3 36	6 30		7 22	10 10		
7 45	11 45	1 —	5 23	7 50		—		PONTARLIER	8 03	10 28	3 17	—	7 05		11 —			
—	8 25	11 26	—	4 26	7 57			LOCLE	7 05	10 47	3 27	7 18	—		—			

BATEAUX A VAPEUR

8 40	4 10	—	MORAT	8 25	3 45	—	
—	8 35	— 4 15	ESTAVAYER	8 25	—	3 05	—

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement

Bulletin météorologique. — FÉVRIER

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
5	— 0.8	— 2.9	+ 3.6	720.5		var.	faibl.	clair

Soleil perce vers 8 1/2 heures.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

5	— 5.2	— 8.4	— 1.2	664.1		SE	faibl.	clair

NIVEAU DU LAC :

Du 6 mars (7 heures du m.): 429 m. 040
Du 7 » » » 429 m. 040

Extrait de la Feuille officielle

— D'un acte reçu J.-A. Quartier, notaire, à la Chaux-de-Fonds, le 22 février 1889, dont une copie est déposée au greffe du tribunal du Locle, il résulte que le citoyen Reif, Albert, maître boulanger et pâtissier, domicilié au Locle, et demoiselle Emma-Flora Nicora, sans profession, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, ont conclu entre eux un contrat de mariage qui déroge au régime de la communauté légale, tel qu'il est établi par le Code civil neuchâtelois.

— Pour se conformer aux prescriptions de l'article 212 du Code civil, dame Marie-Rosine Held née Kurz, domiciliée aux Brenets, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée à l'audience du tribunal civil du district du Locle, du 28 février 1889, contre son mari, le citoyen Held, Jacob, cordonnier, aux Brenets.

PUBLICATIONS SCOLAIRES

Villiers. — Instituteur de la classe supérieure mixte. Traitement: fr. 1700. Obligations: celles prévues par la loi. Entrée en fonctions: le 8 avril 1889. Examen de concours: le 6 avril 1889, à 8 heures du matin. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 28 mars prochain, au président de la commission scolaire, et en aviser le département de l'Instruction publique.

Villiers. — Institutrice de la classe inférieure mixte. Traitement: fr. 1000. Obligations: celles prévues par la loi. Entrée en fonctions: le 8 avril 1889. Examen de concours: le 5 avril 1889, à une heure après midi. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 28 mars prochain, au président de la commission scolaire, et en aviser le département de l'Instruction publique.

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de La Coudre

Conformément à la Loi, les personnes domiciliées dans le ressort communal qui possèdent des immeubles dans d'autres localités, ainsi que celles non domiciliées à La Coudre, mais possédant des immeubles sur son territoire, sont invitées à adresser, d'ici au 25 mars, au caissier communal, une indication exacte de la quantité, situation, valeur et nature de ces immeubles. A défaut de cette déclaration, les premiers seront soumis à l'impôt sur le chiffre total de la taxe de l'Etat, les seconds seront taxés sans recours par le Conseil communal.

Il ne sera tenu compte d'aucune déclaration antérieure.

La Coudre, le 4 mars 1889.

Conseil communal.

IMMEUBLES A VENDRE

VENTE D'UN HOTEL
à Neuchâtel

Samedi 30 mars 1889, dès les 8 heures du soir, le citoyen **Pierre Hostettler,** maître d'hôtel, à Neuchâtel, exposera en vente aux enchères publiques, l'immeuble à lui appartenant et désigné au cadastre de Neuchâtel comme suit:

Article 605, plan folio 5, n° 56, Place Purry, **Hôtel du Commerce,** de 125 mètres carrés. Limites: Nord, 1619; Est, 1784, 911; Sud, 532; Ouest, Place Purry.

Cet immeuble, **remis à neuf il y a quelques années et exceptionnellement bien situé** au centre de la ville de Neuchâtel, sur la Place Purry, à proximité de la Poste, du Télégraphe, de la Place du Marché, etc., est exploité sous l'enseigne

Hôtel du Commerce.

Bonne clientèle. **Café-restaurant ayant issue directe sur la rue.**

Deux magasins

au rez-de-chaussée assurent à l'immeuble un beau revenu.

La vente aura lieu à l'hôtel du Commerce; elle sera définitive si les offres sont acceptables. (N. 270 C°)

Le mobilier de l'hôtel et l'agencement en général pourraient faire partie de la vente.

S'adresser pour visiter l'immeuble et obtenir les renseignements nécessaires, **soit au propriétaire, soit au notaire Emile Lambelet, à Neuchâtel,** chargé de la vente.

VENTE D'IMMEUBLES
à PESEUX

Le samedi 9 mars 1889, à 8 heures du soir, à l'Hôtel des XIII cantons, à Peseux, **Madame Julie Morel née Cornu,** à Peseux, exposera en vente par voie d'enchères publiques les immeubles suivants:

I. *Cadastre de Peseux.*

1. **Article 174,** plan folio 14, n° 39. Derrière chez Ferron, verger de 167 mètres.

2. **Article 395,** plan folio 17, n° 48. Aux Tires, vigne de 590 mètres.

3. **Article 175,** plan folio 17, n° 49. Aux Tires, vigne de 563 mètres.

II. *Cadastre d'Auvernier.*

4. **Article 362,** plan folio 28, n° 18. Goutte d'Or, vigne de 611 mètres.

5. **Article 363,** plan folio 28, n° 19. Goutte d'Or, vigne de 833 mètres.

III. *Cadastre de Neuchâtel.*

6. **Article 314,** plan folio 64, n° 21. Aux Troncs, vigne de 995 mètres.

7. **Article 1172,** plan folio 64, n° 26. Aux Ravines, vigne de 709 mètres.

Pour tous renseignements s'adresser en l'Etude du notaire **F.-A. DeBrot, à Corcelles.**

ANNONCES DE VENTE

A vendre, chez Mme Klopfer, à Marin, 1 lit complet, à deux personnes, en bon état, sommier neuf, pour 75 fr.; une jolie commode fr. 25; plus une table, une poussette, une élégante cage d'oiseaux, une volière, etc.

PIANO carré pour commençants, à vendre à bas prix. S'adresser Grand'rue 1.

TOURBE SÈCHE D'ANET
1re qualité

Les deux mètres cubes, fr. 12.
Les trois mètres cubes, fr. 18.

Chez M. Frédéric Ludi, marchand de tourbe, à Anet.

Les commandes peuvent être adressées directement à lui ou être remises à J. Liechti, rue de l'Hôpital 8.

GIBIER

Coqs de Bruyère	la pièce	Fr.	4 —
Poules de Bruyère	»	»	2 50
Perdreaux gris	»	»	2 50
Gelinottes	»	»	2 —
Sarcelles doubles	»	»	2 —

MARÉE

Aigrefins . . . . . la livre 80 cent.

Soles du Nord

Huitres fraiches. — Crevettes roses.

TOUS LES JOURS:

Belles palées.
Truites du lac.
Truites du Val-de-Travers.
Salade pommée

Au magasin de comestibles

Charles SEINET

rue des Épancheurs n° 8.

MIEL

Toujours du beau miel extrait, en flacons et au détail.

Au magasin **Porret-Ecuyer,** rue de l'Hôpital.

MAGASIN AGRICOLE
L. SCHWAB

5, rue des Epancheurs, 5

A vendre encore un solde de choucroute et de compote aux raves de 1re qualité, à 20 cent. le kilo.

On offre à vendre une jolie poussette à ressorts, à deux places, peu usagée, et trois grands tableaux représentant des villes d'Amérique. S'adr. au bureau de la feuille. 243

BEURRE CENTRIFUGE
Au magasin Ernest MORTHIER

Rue de l'Hôpital.

Malaga doré 1re qualité, d'importation directe. Certificat d'origine à disposition. 1 fr. 50 la bouteille.

Tablettes au jus de réglisse, stomachiques et pectorales. 30 cent. l'once, à la

Pharmacie FLEISCHMANN.

Dépôt de Cartes d'échantillons DE

PAPIERS PEINTS

CHEZ

M. FRITZ VERDAN

Bazar Neuchâtelois

MORUE

tous les jours

Belle Morue d'Islande dessalée

Au magasin de comestibles

Charles SEINET

rue des Epancheurs n° 8.

PLUM-CAKE

Ce gâteau anglais, si apprécié pour prendre avec le café, thé, vin, etc., se trouve toujours frais chez

GLUKHER-GABEREL, confiseur

Supériorité indisputable
CACAO SOLUBLE
Marque
SPRÜNGLI
Zürich
CHOCOLAT
en tablettes et en poudre
(O. F. 9830)

Confiserie - Pâtisserie

Glukher-Gaberel

7 bis, Faubourg de l'Hôpital, 7 bis

TOUS LES JOURS:

Meringues & Vacherins

Cornets à la Crême

à 70 cent. la douzaine.

Grand choix de jolies pâtisseries

Pâtés froids de toutes grandeurs.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

ALIOPPEN

calme à l'instant la plus violente douleur sans nuire à la dent ni aux gencives. Il surpasse tous les moyens connus jusqu'à présent pr calmer la douleur. 80 c. le flacon.

Dépôt à **Neuchâtel: Pharm. Dardel.**

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison
JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN

Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

Chez A. SCHMID-LINIGER

12, Rue de l'Hôpital, 12

Étoffes imperméables pour lits, de différentes qualités.

D.-G. PÉTREMAND

bottier

NEUCHATEL - Moulins, 15 - NEUCHATEL

Spécialité de Chaussures hygiéniques
Garanties imperméables

Bottes de pêche, de chasse, de marais.
Brodequins de montagne et pour militaires.
Chaussures de **ville** très légères en tous genres, également imperméables.
Succès croissant, garanti par un usage de plus de **10 ans.**

Médailles à plusieurs Expositions.

VICHY

ADMINISTRATION:
PARIS, 8, boulevard Montmartre, PARIS

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. — Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les Aigreurs et Digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un rouleau pour un bain pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS EXIGER SUR TOUS LES PRODUITS LA
MARQUE DE LA COMPAGNIE.

Dépôt à Neuchâtel: Chez Messieurs **Et. Jordan, A. Bourgeois** et **Ch. Fleischmann,** pharmaciens; à Fleurier, chez **E. Andreæ,** pharmacien.

BEURRE A VENDRE

La fromagerie de Chézard et St-Martin offre à vendre du beurre de 1re qualité, 25 à 30 kilos par semaine. S'adresser à M. Scherter, fruitier, ou à M. Fritz Girard, président.

Fromages de l'Emmenthal

A vendre, chez **François Egli, Ecluse n° 33,** du bon fromage tout gras de l'Emmenthal, aux prix suivants:

Par livre ou 1/2 kilog. 70 cent.

Par quantité de 5 kilos et en dessus, à 65 cent. le 1/2 kilog.

Par meules entières, encore meilleur marché, mais elles sont du poids de 80 à 90 kilos.

On s'engagerait à approvisionner des clients sérieux aux mêmes conditions pour toute l'année.

220 A vendre un mobilier complet. — A la même adresse, à remettre au plus tôt un logement très avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille.

CHARCUTERIE

Samuel TREYVAUD

1, Saint-Maurice, 1

Galantines de veau truffées au détail. — Pâtés froids de toutes grandeurs, à 1 fr. 20 le demi-kilo.

Imperméables -- Regenmæntel

électrique et en caoutchouc, pour dames, messieurs et jeunes gens.

Tous les articles sur mesure seront confectionnés dans les dix jours.

Réparations promptes.

CHEZ

A. SCHMID-LINIGER

12, rue de l'Hôpital, 12.

RÉGÉNÉRATEUR
UNIVERSEL des
CHEVEUX
de Madame
S. A. ALLEN

pour rendre aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égal. Son parfum est riche et exquis.

Fabrique : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et New York

Se trouve à Neuchâtel chez HÉDIGER, coiffeur, et chez J. KELLER, coiffeur.

ÉCHALAS

La meilleure huile d'imprégnation pour la conservation des échalas est le

CARBOLINEUM

à base de créosote de la maison *J. LAMBERCIER & Ce, à Genève,* fabricants d'huiles et graisses industrielles.

Spécialité d'articles pour usines.

Très bon cidre à 15 cent. et poiré à 16 centimes le litre, à vendre, chez Joh. Rohr, agent d'émigration, à Mägenwyl (Argovie).

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter d'occasion un harnais à l'anglaise ou autre genre, mais en très bon état, pour un cheval de 1m45 de hauteur. Avec prix le plus juste, indiquer largeur et hauteur du collier (intérieurement). Adresser offres F. D., poste restante Landeron.

26 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

MADEMOISELLE DE MORON

PAR

Alex. LAMBERT-DE SAINTE-CROIX

Si Raoul attendait avec une impatience difficilement contenue le moment où il allait se retrouver en face de Mercédès, la fille du duc, de son côté, ne se défendait pas d'une indicible émotion. Elle avait assisté de sa place à l'entrée de Raoul et à sa promenade de présentation; malgré le sentiment d'antipathie que lui inspirait le Français, elle avait été froissée de ce que son prétendu eût fait exception pour elle en ne lui présentant pas le comte de la Ferêtre. Un petit sentiment instinctif de jalousie s'était glissé dans son cœur, non par dépit de ne pas connaître le jeune homme, mais par ennui de le voir causer avec ses petites amies. La Montana avait-il fait preuve en cette occasion d'une négligence impardonnable ou d'une mesquine envie? Au fond, la jeune fille n'était pas fâchée du hasard qui avait décidé de la présenta-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer pour la St-Jean, rue du Seyon, un logement de 2 chambres, cuisine avec eau, mansarde, galetas et cave. S'adresser rue du Seyon n° 22, à la boulangerie.

A louer, pour la St-Jean, à l'Avenue du Crêt:

2 magasins et 2 logements de 3 chambres et dépendances; eau, gaz, balcons. S'adresser l'Etude Wavre, Palais Rougemont.

A louer, au centre de la ville, un petit logement d'ouvriers. S'adresser chez M. Alfred-Louis Jacot, rue du Môle n° 4.

A louer, un petit logement de 2 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser de 1 à 2 heures, Faubourg du Lac 3, au 3me, à gauche.

A louer, pour Saint-Jean, à la rue J.-J. Lallemand n° 7, au 3me étage, un bel appartement de 5 pièces et dépendances. S'adresser de 2 à 4 heures, Avenue du Crêt, aux bains.

Le petit Hôtel de Chaumont

est à louer dès le 23 avril (Saint-Georges), Bâtiment avec cuisine, chambre à manger, restaurant, caves, 5 chambres à coucher au 1er étage et 4 chambres au 2me étage; terrasse et dépendances; puits; jardin potager; vue splendide.

S'adresser pour les conditions à M. J. Wavre, avocat, à Neuchâtel, secrétaire du Conseil d'administration.

Pour le 24 mars, joli appartement remis à neuf, deux pièces, cuisine avec eau, situé au 1er étage. Prix annuel: fr. 360. S'adr. à M. Beroud-Bonhôte, Ecluse 39.

Pour St Jean 1889, on offre à louer au Château de Peseux, un appartement de cinq chambres et dépendances. S'adresser à M. Berger, professeur, à Peseux.

Pour cause de décès, **à louer** pour le 24 juin, **rue de l'Orangerie n° 2, 2me étage,** un logement de cinq pièces, chambre de domestique et dépendances. Vue sur le Palais et sur la rue de l'Orangerie. S'adresser au **bureau d'affaires A.-H. Vouga,** Orangerie 2, Neuchâtel.

Pour cause de départ, à louer de suite un bel appartement composé de 7 pièces et dépendances. Evole 23, au second. Magnifique situation. Visible tous les jours, de 2 à 6 heures.

Pour fin mars, rue Saint-Honoré 14, petit logement exposé au soleil. S'adr. à M. Perregaux, Grand Bazar.

CHAMBRES A LOUER

Pour de suite, à louer une belle petite chambre meublée, à une personne rangée. S'adresser Faubourg du Château 15, 1er étage, à gauche.

Chambre meublée. Place d'Armes 5, 2me étage, à droite.

Chambre meublée. indépendante, pour coucheurs, rue St-Maurice 6, au 4me.

A louer de suite, à un monsieur ou à une demoiselle, une jolie petite chambre meublée. S'adresser Seyon 14, 2e étage.

Pour de suite, chambre meublée, en ville, pour dames, de préférence âgées. S'adresser Salles des Conférences.

219 A louer pour un monsieur, une jolie chambre meublée. S'adresser au bureau d'avis.

On offre à partager une chambre meublée avec un monsieur. Evole 3, au second, à gauche.

A louer plusieurs jolies chambres meublées, avec pension si on le désire. S'adresser rue J.-J. Lallemand 7, 1er étage.

A louer une chambre meublée pour un monsieur. Rue Saint-Maurice 5.

Grande chambre, bien meublée, chez Mme Bellenot, rue J.-J. Lallemand 7.

Pour tout de suite: petite chambre meublée, au soleil, pour un monsieur; chambre haute à deux lits. S'adresser à Mme Staub, rue de la Treille n° 7, au second.

229 Pour un monsieur, jolie chambre meublée, avec pension. S'adresser au bureau du journal.

LOCATIONS DIVERSES

A REMETTRE

de suite, ou à St-Jean 1889, pour cause de santé, **un bon magasin de mercerie, bonneterie et lingerie** dans un quartier très fréquenté de Neuchâtel. Marchandise fraîche et de bonne vente.

Bonne occasion pour une couturière qui y trouverait une belle clientèle.

S'adresser sous chiffres H. 50 N. à Haasenstein et Vogler, à Neuchâtel.

A louer

UNE BOULANGERIE

bien située et munie de tous les meubles et ustensiles nécessaires à son exploitation. S'adresser à M. A. Convert, notaire, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER

240 On demande pour le 1er avril, à Neuchâtel, aussi près que possible du centre de la ville, un petit domaine ou propriété convenable pour y exploiter une blanchisserie, avec un bon terrain attenant pour cultiver. Le bureau de la feuille indiquera.

ON DEMANDE

à louer, à Neuchâtel, pour le courant de l'été, **un appartement** de 7 pièces avec cuisine et dépendances. Adresser les offres sous les initiales H. 793 c. Z., à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.**

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille âgée de 22 ans désire se placer pour le 20 mars ou dès le 1er avril, comme bonne d'enfants ou femme de chambre. Pour renseignements, s'adresser à Mme Simond, Trois-Portes 3.

Une jeune fille de 17 ans cherche une place comme bonne ou pour faire un petit ménage soigné. S'adr. à Mme Andrié, Chavannes 1, au magasin.

231 Une jeune fille, forte et robuste, cherche, aussi tôt que possible, une place pour aider dans un ménage; elle demande peu de gage mais désire apprendre le français. S'adresser au bureau de la feuille.

Domestiques de confiance sont placés en tout temps par Mme A. Fischer, à Berthoud (Berne).

Fille de chambre bien recommandée cherche place dans une bonne maison particulière. Adresse: J. Blatti, Oberwyl (Simmenthal).

Un jeune Bernois, recommandable, âgé de 16 ans, cherche pour le 1er mai une place de domestique; il sait traire, soigner le bétail et connaît les travaux de la campagne. Il tiendrait plus à un bon traitement qu'à un salaire élevé.

S'adresser à Lina Andrist, Ritzenbach, district de Laupen.

Une femme de chambre

expérimentée, parlant les deux langues et ayant servi dix ans à Genève dans de bonnes familles, cherche une place à Neuchâtel ou aux environs. Certificats à disposition. S'adr. Parcs 18, au second.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande, pour un petit ménage, une fille aimant les enfants, sachant bien cuire et connaissant la langue française. Entrée de suite. S'adresser Ecluse 41, 3e étage.

239 On cherche pour tout de suite un jeune homme connaissant bien la culture d'un jardin potager. Faire les offres en indiquant les références. Le bureau de la feuille indiquera.

On demande pour de suite une domestique parlant français et sachant faire la cuisine. Adresse: magasin de musique, rue Purry 2.

Jacob Œsch, à la Favarge, Monruz, demande un bon domestique-vigneron.

On demande pour tout de suite, pour s'aider au ménage, une jeune fille robuste et munie de bonnes recommandations. S'adresser chez M. Fritz Berruex Guyot, à Peseux.

241 Pour un petit ménage soigné, on cherche une bonne domestique connaissant bien la cuisine et qui soit parfaitement recommandée. S'adresser au bureau de la feuille.

242 Pour le 1er ou le 12 avril, on demande une bonne cuisinière, bien au fait des travaux d'un ménage soigné. Excellentes références exigées. S'adresser au bureau du journal.

228 On demande une personne recommandable et bien au courant des travaux d'un ménage, pour aider quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

232 On demande pour de suite une jeune fille propre et active, pour faire un petit ménage. S'adresser au bureau de la feuille.

On demande, pour aider dans le ménage, une jeune fille qui aurait l'occasion d'apprendre le français. S'adresser à A. Darbre, Colombier.

On demande, pour le 10 mars, une sommelière honnête, sachant les deux langues. Bons certificats exigés. S'adr. au café-restaurant Hiltbrand, Colombier.

Une bonne couturière connaissant aussi le service de table et parlant les deux langues, et une **bonne fille de cuisine** trouveraient à se placer de suite à la Pension ouvrière, Moulins 18.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On demande pour Sofia une institutrice très bonne musicienne, ayant achevé ses études dans un conservatoire et pouvant aussi enseigner à fond le français. S'adr. Industrie 26, 1er étage.

APPRENTISSAGES

Une jeune fille pourrait entrer de suite comme apprentie blanchisseuse. S'adr. chez Mme Beiner, Gibraltar 7.

Un garçon intelligent de 16 ans, bien élevé, pourrait apprendre la menuiserie et l'ébénisterie à fond, chez Gustave Fueg, menuisier, à Soleure.

On désire placer, en ville ou dans un village des environs de Neuchâtel, un jeune homme de 16 ans, de très robuste constitution, **comme apprenti dans une bonne boulangerie** où il aurait aussi l'occasion d'apprendre le français. Suivant convenance il pourrait entrer le 1er mai prochain.

Prière de s'adresser, en indiquant les conditions, à M. V. Helbling, conseiller municipal, à Perles, près Bienne.

tion, car elle se sentait de force à dire au comte de la Ferêtre que son obstination à la regarder ne lui plaisait guère, et à lui faire comprendre que son insistance à se trouver partout sur son passage ne lui était pas très agréable. En y réfléchissant bien cependant, elle s'apercevait qu'un sentiment d'orgueil se faisait jour en elle; cette persévérance du jeune homme avait fini par chatouiller légèrement son amour-propre, et la pensée de se voir ainsi choisie et distinguée entre toutes émoussait sa tendre sensibilité.

Toutefois, elle s'efforçait de combattre ce sentiment.

Elle n'était d'ailleurs pas fâchée de donner une leçon à son prétendu, qu'elle accusait d'avoir manqué de tact et de politesse. Elle n'aimait pas la Montana et le subissait par affection pour son père, qui s'était mis en tête ce mariage; aussi n'était-il pas son fiancé, mais son prétendu; elle le considérait comme un garçon de bonnes manières, mais léger et vain d'esprit. Une de ses amies avait failli l'épouser et le mariage ne s'était pas accompli pour des motifs que Mercédès ignorait. Le duc de Moron avait été le camarade intime du père de la Montana, et il tenait absolument à ce que Mercédès épousât le marquis, et la jeune fille s'était soumise sans entrain comme sans répugnance; mais elle ne pouvait se décider à l'accepter comme novio.

Le moment de la valse promise approchait et Mercédès, un peu énervée, se sentait toute troublée. A mesure que l'heure s'avançait, ses résolutions énergiques diminuaient d'intensité. Elle se reprochait presque d'avoir accordé cette valse au Français; elle n'allait plus avoir la force d'adresser des reproches à son danseur et sentait la timidité la gagner; son teint si rose se couvrait peu à peu d'un voile plus foncé qui réflétait les incertitudes de son cœur.

Enfin le moment était venu. L'orchestre venait d'entamer le prélude d'une valse de Strauss.

Raoul fit son entrée sans gaucherie, traversa la salle, et, s'inclinant avec autant de courtoisie que de grâce, il adressa à Mercédès la phrase traditionnelle: « Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur... » etc... et, lui offrant le bras, l'emmena au milieu du hall.

Il semblait au jeune homme qu'il venait de commettre une des actions les plus importantes de sa vie. Lui aussi regrettait de s'être fait présenter à la jeune fille. Déjà les jeunes gens s'étaient lancés dans le bal, et Raoul devenait muet. L'émotion lui coupait littéralement la parole; ce ne fut qu'au bout de quelques tours de valse que Raoul, comprenant combien sa position devenait ridicule, se décida à entamer la conversation.

— Quel ravissant bal! mademoiselle, hasarda-t-il avec hésitation, cherchant avec peine une phrase et ne trouvant que des banalités; quel joli spectacle que cette salle si coquettement décorée et garnie de si gracieux visages!

— Vous trouvez, monsieur! dit Mercédès que ce début naïf mettait à son aise; mais ici toutes les fêtes sont aussi jolies que celles-ci et, faut-il l'ajouter? ce qui les rend si brillantes, c'est le goût passionné que nous avons toutes de la danse. Nous avons tous les soirs des sauteries. Est-ce qu'il n'en est pas de même chez vous?

— Chez nous, mademoiselle, il y a plus de contrainte et partant moins d'animation; je crois que nulle part le plaisir n'est aussi honoré que dans ces contrées.

— Oui, je comprends, monsieur; vous voulez dire qu'en France les jeunes filles ont moins de jeunesse d'allures que chez nous, n'est-ce pas cela? Si vous voulez, nous nous reposerons un peu: on est si bousculé!

— Avec plaisir, mademoiselle, répondit Raoul qui offrit son bras à la jeune fille; je suis depuis peu ici, ajouta-t-il, et je dois vous avouer que tout ce que je vois m'enchante.

— Même les courses de taureaux?

— Même les courses de taureaux, et surtout quand on voit Lagartijo tuer un taureau comme celui qu'il vous a offert.

— Ah! vous avez remarqué que ce taureau m'était offert? reprit la jeune fille avec une pointe de vivacité.

— Oui, mademoiselle, et je peux dire que Lagartijo est un homme bien heureux d'avoir reçu un si beau cadeau de vos mains.

— Monsieur, balbutia Mercédès troublée par cette déclaration qui produisit sur elle une impression plutôt désagréable, je ne vois pas le bonheur que peut éprouver un torero de gagner une somme d'argent qu'il sait avoir méritée; on lui paye son travail, voilà tout, ajouta la jeune fille un peu sèchement.

Raoul comprit qu'il n'avait pas été très habile et voulut réparer sa maladresse.

— Je voulais dire, mademoiselle, fit-il, que c'est un grand honneur pour un homme comme Lagartijo. Pour en revenir à Jerez, mademoiselle, me permettez-vous de vous dire que je trouve cette ville charmante?

— Je vous remercie, reprit Mercédès adoucie par le ton presque suppliant avec lequel Raoul avait détourné la conversation; ma ville natale a, en effet, le grand mérite d'avoir su résister aux tendances un peu modernes de notre époque. Nous autres jeunes filles, nous nous amusons simplement et de tout notre cœur à des divertissements qui peuvent paraître futiles à des étrangers, mais qui conservent pour nous tout l'attrait possible. Ainsi, par exemple, nous avons après-demain une fête à la campagne, une « gira ». Voulez-vous être des nôtres? Vous êtes, si je ne me trompe, lié avec le marquis de la Montana; dites-lui de vous procurer un âne, oui, un âne, monsieur, car c'est à une cavalcade que je vous convie;

Un horloger très expérimenté, demeurant à Neuchâtel, prendrait chez lui trois jeunes gens dont deux auxquels il serait enseigné toutes les parties concernant le rhabillage de montres et pendules, quelques notions de chimie, ainsi que les langues principales. Un apprenti pour le remontage de montres ancre et cylindre, cours d'échappements compris. Vie de famille. Economie de temps et d'argent. Pour renseignements, s'adresser par lettre aux initialas T. R. 238, au bureau du journal.

PLACE D'APPRENTI

vacante dans une maison de banque de cette ville. Entrée de suite ou à Pâques. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. 237

AVIS DIVERS

SOCIÉTÉ NAUTIQUE

Les équipes désireuses de faire usage des yoles dans la prochaine campagne, sont invitées à s'adresser **par écrit** au Comité, en indiquant les heures de sortie qu'elles désireraient obtenir.

LE COMITÉ.

Société neuchâteloise d'Utilité publique

Vendredi 8 mars 1889
à 8 heures du soir

Conférence Populaire Gratuite

à l'AULA de l'Académie

AGRIPPA D'AUBIGNÉ
par M. le prof. A. PERROCHET.

Leçons d'allemand

Une dame désirerait recevoir encore quelques élèves à prix modérés. Bonnes références. S'adresser rue des Bercles 5, rez-de-chaussée, à gauche.

Cercle des Travailleurs

NEUCHATEL

SAMEDI 9 MARS 1889
dès 8 heures du soir

SOIRÉE FAMILIÈRE

offerte aux sociétaires et à leurs familles par quelques amateurs membres du Cercle.

Le Comité.

On cherche à placer, dans une famille d'agriculteurs, un garçon de 15 ans qui voudrait apprendre le français. On accepterait un garçon en échange ou paierait une pension. Bonnes écoles désirées. S'adresser pour renseignements à M. Marti, greffier de Commune, à Lyss.

COMPAGNIE
DES
MOUSQUETAIRES
DE NEUCHATEL

TIR-EXERCICE
le dimanche 10 mars 1889
dès 2 h. de l'après-midi, AU MAIL.

Invitation cordiale aux membres de la Compagnie.

ÉCHANGE

Dans une famille de la Suisse française, on désire placer un garçon de 15 ans qui voudrait fréquenter l'école secondaire. En échange, on recevrait une jeune fille désirant apprendre l'allemand. Traitement affectueux demandé et en même temps assuré.

S'adresser à **M. J. Dielmann,** Zähringerstrasse 11, **Zurich.** (M. 5494 Z.)

Grande Salle des Conférences

DE NEUCHATEL

JEUDI 7 MARS 1889
à 8 heures du soir

CONCERT

donné par l'Orchestre
SAINTE-CÉCILE
de Neuchâtel (*30 exécutants*)
sous la direction de
M. JOSEPH LAUBER
PROFESSEUR

Pour les détails voir le programme.

PRIX DES PLACES :
Parterre numéroté, fr. 2. — Galeries, fr. 1.

Messieurs les membres passifs sont priés de retirer leurs billets dès lundi 4 courant au magasin de musique Sandoz-Lehmann, Successeur de Sœurs Lehmann, Terreaux 3.

Billets à l'avance au même magasin.

Dépôt de pianos et harmoniums de la maison HUG Frères, à Bâle.

COUTURIÈRES

Mlles L'Ecuyer se recommandent pour de l'ouvrage soit à la maison ou en journée. Rue de la Balance 2, 1er étage.

Aux Parents

Dans une famille de la ville de Bâle, on recevra, après Pâques, une jeune fille désirant suivre les écoles de la ville, pour apprendre l'allemand. En échange, on voudrait placer une fille qui désire apprendre le français, dans un magasin ou chez une personne ayant une profession. Ecrire franco H. Q., poste restante, Bâle.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE

SAMEDI 9 MARS
à 8 heures du soir

CINQUIÈME CONCERT

avec le concours de
Mlle STEIGER
pianiste, de Paris
de
M. E. BLAUWAËRT
baryton, de Bruxelles
et de
L'ORCHESTRE DE BERNE
sous la direction de
Monsieur A. KOCH

Programme :

Première partie

1. **Symphonie** en *sol mineur*. *Mozart.*
2. **Concertstück.** *Weber.*
   Pr piano avec orchestre.
3. **Le défi de Phébus et de Pan.** *J.-S. Bach.*
   Pr chant avec piano et quatuor.

Seconde partie

4. **Ouverture de La Belle Mélusine.** *Mendelssohn.*
5. *a)* **Les deux grenadiers.** *Schumann.*
   b) **Plus ne suis ce que j'ai été.** *1532.*
   (Chanson de Clément Marot.)
   c) **Chant de Mai** *G. Huberti.*
   d) **Chanson du Printemps.** *W. de Mol.*
   Pour chant avec piano.
6. *a)* **Caprice sur Alceste,** de Glück. *Saint Saëns.*
   b) **Inquiétude.** *G. Pfeiffer.*
   c) **Finale.** *Chopin.*
   Pour piano.
7. **Ouverture triomphale.** *Rubinstein.*

PRIX DES PLACES :
Premières galeries et loges grillées, 3 fr. 50. — Parterre, 2 fr. 50. — Secondes galeries, 1 fr. 50.

Vente des billets.

La vente des billets aura lieu : *Pour les actionnaires,* le **vendredi,** à 11 heures du matin, dans la Petite Salle des Concerts, et, *pour le public non-souscripteur :* 1° Dès le **vendredi,** à 1 ½ heure, jusqu'au **samedi soir,** au magasin de musique Sandoz-Lehmann; 2° Le soir du concert, à l'entrée de la salle.

Les portes s'ouvriront à 7 ½ heures.

Maladies des Yeux

Le **Dr VERREY,** médecin-oculiste, reçoit **tous les jours** de 3 à 5 heures, **mercredi** et **samedi,** à 2 heures, **8, route de la Gare, Neuchâtel.**

AVIS

Le soussigné ayant été employé pendant de nombreuses années au service des eaux de la ville de Neuchâtel, informe ses amis et connaissances ainsi que le public en général, qu'à partir du 1er avril prochain il se chargera pour son compte de tous les travaux concernant son état, soit posages de conduites, rhabillages de robinets, etc., etc.

Par un travail consciencieux et des prix modérés, il espère gagner la confiance qu'il sollicite.

Neuchâtel, le 2 mars 1889.

H. JAQUENOUD,
Temple-Neuf 22,
ancien appareilleur au Service des Eaux.

Pension et chambre pour jeunes messieurs, près du Gymnase. — Entrée en mars ou avril. Conditions favorables. La librairie Guyot renseignera.

On demande à emprunter la somme de fr. 1000 pour le terme de deux ans, contre de bonnes garanties. S'adresser par lettre sous les initiales V. F. 218, au bureau du journal.

ÉCHANGE

On prendrait, en échange d'un garçon de 14 ans, une jeune fille ou un garçon. Excellente occasion d'apprendre l'allemand. L'échange devrait se faire le 1er mai ou plus tard. Offres à **Fried. Schweizer-Thommen,** huissier du tribunal à **Bâle.** (H. c. 654 Q.)

CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE

Deuxième série d'Obligations 3 % à lots
pour un total de
QUARANTE MILLIONS DE FLORINS
en
400,000 Obligations de 100 florins, divisées en 800 Séries de 50 Obligations.

ÉMISSION PUBLIQUE, les **14 et 15 mars,** de 200,000 Obligations de 100 florins, rapportant 3 % d'intérêt annuel, payable par semestre, le **1er février** et le **1er août** de chaque année.

D'après le plan d'amortissement, il y aura en 1889 4 tirages, et de 1890 à 1896 6 tirages par an ; chacun aura **un lot de 50,000 florins.** Il y aura en tout 167 tirages avec **98 lots de 50,000 florins, 54 de 30,000, 15 de 20,000 florins,** etc.

Chaque Obligation, remboursée au pair, continuera à participer aux tirages et sortira avec une prime d'au moins 10 florins.

Prix d'émission : **104 fl. 25 pf.** pour les Obligations libérées à la répartition, et **105 florins** pour les Obligations non libérées, avec versements de 10 fl., échelonnés du 25 août 1889 au 25 octobre 1890.

On souscrit sans frais chez MM. BERTHOUD & Ce, à Neuchâtel, jusqu'au 13 mars inclusivement.

Marguerite Pillonel, rue des Moulins n° 33, prendrait un enfant en pension. Bons soins assurés. — A la même adresse, on se recommande pour faire des bureaux, chambres ou ménages, ou pour des journées.

TH.-M. LUTHER, opticien

NEUCHATEL

MAGASIN : Place Purry n° 3.
ATELIER : Rue du Coq d'Inde n° 26.

Par son outillage actuel et le concours d'ouvriers expérimentés, l'atelier de la maison est en mesure d'exécuter tous les travaux de petite mécanique, et se charge spécialement de la construction et de la réparation d'instruments d'optique, de précision, de chirurgie, ainsi que de la construction et de la pose d'appareils électriques, tels que sonnerie, téléphone de bureau. (N. 8. N.)

Une fille et un garçon pourraient apprendre l'allemand, à de très favorables conditions, dans un village de Bâle-Campagne. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Robert, à la Neuchâteloise, rue Purry 8.

Demande de capitaux

On demande à emprunter, au taux du 4 % l'an, une somme de fr. 20,000 et une autre de fr. 5000. Excellentes garanties hypothécaires en 1er rang.

S'adresser en l'Etude du notaire F.-A. DeBrot, à Corcelles.

Café Français

JEUDI

GRAND CONCERT

vocal et instrumental
donné par la
TROUPE SIRIUS

Mlle Sirius, artiste, pianiste sans rivale, âgée de 12 ans.
M. Armand, chants et récits.
M. Gathotte, comique de genre.
Mlle Blanche dans ses créations.

ENTRÉE LIBRE

RÉUNION COMMERCIALE, 6 mars 1889

	Prix fait	Demandé	Offert
Banque Commerciale	575	577,50	—
Crédit foncier neuchâtelois	—	575	—
Suisse-Occidentale	—	165	172,50
Immeuble Chatoney	—	540	—
Banque du Locle	—	627,50	—
Fabrique de télégraphes	—	—	150
Hôtel de Chaumont	—	105	—
La Neuchâteloise	—	422,50	—
Grande Brasserie	—	—	850
Fab. de ciment St-Sulpice	—	—	515
Société typographique	—	—	100
Fab. de ciment des Convers	—	—	—
Franco-Suisse obl., 3 ¾ %	—	445	455
Chaux-de-Fonds 4 ½ nouv.	—	101	—
» 4 % »	—	100	—
Société technique 3 % 1/275	—	—	200
» » 3 % 1/500	—	—	475
Banque Cantonale 4 %.	—	—	—
Etat de Neuchâtel 4 %.	—	—	—
» » 4 ½ %.	—	102	—
Oblig. Crédit foncier 4 ½ %	—	101,50	—
Obligat. municip. 4 ½ %.	—	102	—
» » 4 %.	—	—	—
» » 3 ½ %.	—	99	—
Lots municipaux	—	16	18
Ciment St Sulpice 5 %.	—	101	—
Grande Brasserie 4 ½ %.	—	100	100,50

Le Régional du Vignoble.

(Suite et fin. — Voir le numéro d'hier.)

Colombier est sans contredit la localité de beaucoup la plus importante du district; pour elle, où que l'on place la gare du Régional, le chemin d'accès de la station au village sera difficile et peu commode; pour Colombier le service des marchandises se fera toujours par la gare S.-O.-S.; c'est également cette gare qui seule peut prétendre au trafic du matériel militaire dont le transport exige des wagons complets ou même des trains entiers.

Auvernier reçoit par wagons complets pour ses vignobles du fumier des Montagnes, de l'Ouest de la Suisse des échalas; ses négociants, tous marchands de vins, reçoivent de la même manière des vins de France ou de Hongrie, ce n'est pas le Régional qui leur amènera tout cela. D'Auvernier, le vin s'expédie généralement à la Montagne et au Val de-Travers; il ira toujours directement à la gare S.-O.-S. où à la gare de Corcelles; Auvernier sait tout cela puisqu'il a d'emblée refusé toute participation au Régional.

Serrières enfin. Il n'est pas surprenant que Serrières, avec ses industries diverses et son énorme trafic ait saisi avec empressement la première occasion venue de se relier avec le chef-lieu; mal desservi par une chaussée presque impraticable en temps de pluies, privé de toute gare, Serrières devait faire flèche de tout bois et utiliser n'importe quel projet que le hasard lui mettait sous la main. Les promoteurs du Régional lui ont tendu la perche avec le leur; rien d'étonnant à ce que ses industriels s'y soient ralliés du premier coup, sans même le discuter bien à fond.

Mais les circonstances viennent de se modifier, la Suisse-Occidentale vient de soumettre aux autorités du chef-lieu un projet de gare à Serrières avec funiculaire reliant le village à la gare. Ce projet, dont l'idée technique, due, paraît-il, à M. Henri Ladame, ingénieur, est le *nec plus ultra* du pratique et du commode, efface et supprime d'un seul coup tous les avantages que le Régional pouvait offrir à Serrières pour le service des marchandises. Il peut être utile d'en donner une courte description sommaire pour les lecteurs du district de Boudry, aux yeux desquels on s'est permis de représenter ce projet comme une plaisanterie.

La gare est située à l'Est du viaduc; elle communique avec le village de Serrières au moyen d'un chemin de fer funiculaire mû par l'eau, dont la voie est un plan incliné parallèle à l'axe du viaduc; deux wagons plateformes, l'un montant, l'autre descendant, font continuellement et suivant les besoins du service, l'office de transporteurs des marchandises de la gare au village et vice-versa. Les marchandises ne sont pas chargées directement sur ces plate-formes; celles-ci sont munies de rails et portent chacune trois wagonnets; le wagon plate-forme descend, s'arrête en contre-bas du sol au niveau d'une plate forme de débarquement munie de rails correspondant à ceux de la plate-forme mobile, et les wagonnets sont dirigés sur rails dans différentes directions, distribuant aux industriels à leur porte les marchandises qui leur sont destinées, ou recevant à leur porte aussi celles qu'ils ont à expédier.

Entre le Régional qui ne peut être pour Serrières qu'un simple camionneur de seconde main, à cause des difficultés de la double lettre de voiture et des

---

vous souriez, monsieur ; c'est sans doute chez vous un plaisir vulgaire; ici c'est une vraie partie de plaisir. Vous acceptez, n'est-ce pas ?

La jeune fille, en invitant Raoul, n'avait qu'une idée, se venger de la Montana qui, à son avis, s'était mal conduit vis-à-vis d'elle. Depuis qu'elle avait causé avec Raoul, elle lui en voulait moins, à ce Français qu'elle avait trouvé gauche et un peu timide, au lieu de l'homme mal élevé et impertinent qu'elle s'attendait à rencontrer.

— Avec plaisir, Mademoiselle, répondit avec empressement Raoul.

— Et maintenant, Monsieur, encore un tour de valse, voulez-vous ? L'orchestre va finir.

Le jeune homme, sans répondre, s'inclina et l'entraîna dans le bal.

La verve, l'entrain de cette jeune fille le grisaient autant que le parfum de jeunesse, de charme et de fraîcheur qui se dégageaient de sa personne. Il se lança dans le salon, pris d'une véritable ardeur, et, manœuvrant avec art, il sut la conduire de façon à éviter tout choc.

Mercédès se laissait aller, cédant à un entraînement irrésistible et commençait à oublier son ressentiment contre un danseur si parfait.

Par des pirouettes savantes, Raoul avait attiré l'attention des autres couples, qui s'étaient arrêtés et regardaient avec admiration le jeune homme et Mercédès qui étaient seuls à danser. Enfin l'orchestre s'arrêta. Raoul fit deux ou trois fois le tour du salon et reconduisit sa danseuse à sa chaise ; puis la saluant galamment, il s'éloigna. Les deux jeunes gens ne s'étaient pas dit un mot depuis leur dernier tour de valse.

Ensemble, ils avaient éprouvé un sentiment confus d'abord, mais qui n'avait pas tardé à prendre corps, et entre ces deux êtres que le hasard avait réunis s'était établi une sorte de courant sympathique qui les attirait l'un vers l'autre, tous les deux presque à leur corps défendant. Mercédès avait subi une attraction spontanée pour le grand et mâle jeune homme dont les regards lui paraissaient à présents francs et honnêtes.

Raoul, de son côté, s'en voulait d'avoir osé, quelques jours auparavant, poursuivre de ses regards la jeune fille du duc, et il ne pouvait se consoler de s'être montré si timide et si gauche la première fois qu'il lui adressait la parole.

Il se croyait encore sous l'impression de ces moments si doux qu'il venait de passer ; l'image de Mercédès ne s'effaçait pas de sa pensée, et la jeune fille, il le comprenait maintenant, occupait la plus large place dans son esprit, pour ne pas dire dans son cœur.

(*A suivre.*)

transbordement, et le système proposé par la Suisse-Occidentale, le choix définitif des industriels, chocolatiers, papetiers et meuniers, ne saurait faire l'ombre d'un doute.

Les promoteurs du Régional l'ont eux-mêmes compris et le correspondant de Neuchâtel du *Littoral* du 26 février est forcé de le reconnaître, lorsqu'il dit que le Régional n'enlèvera nullement le trafic des grosses marchandises à la Suisse-Occidentale.

C'est bien là ce qu'il faut comprendre: le trafic des marchandises pour le Régional du Vignoble sera presque insignifiant, le Régional sera presque exclusivement un chemin de fer à voyageurs.

Or, le rapport présenté en 1887 par la Société Merian et C° suppute le rendement du trafic des voyageurs à 41,224 francs.

On doit admettre que ce chiffre est un maximum, car il est basé sur l'hypothèse que le Régional enlèvera à la Suisse-Occidentale la totalité de ses voyageurs entre Boudry et Neuchâtel, et augmentera considérablement le chiffre moyen des courses actuelles en les facilitant; c'est même probablement un maximum surfait pour les besoins de la cause et il paraît douteux que le rendement total du trafic, voyageurs et marchandises, dépasse annuellement fr. 45,000.

Le même rapport devise les frais d'exploitation à fr. 50,000 d'où il résulte arithmétiquement que le Régional du Vignoble ne fera pas ses frais d'exploitation; admettons même qu'il arrive à les faire, le capital d'établissement est un capital absolument mort.

Ce chemin de fer sera donc une entreprise de luxe qui va coûter au pays 800,000 fr. ou même un million à fonds perdus; encore un million qui ira s'ajouter aux 80 millions qui, il y a cinq ans environ, formaient le capital mort, enseveli en Suisse dans les entreprises ferrugineuses, et ce gigantesque mort doit avoir encore grandi dès lors.

Cette conclusion répond éloquemment à la question posée plus haut:

« Le Régional du Vignoble présente-
« t-il un caractère d'utilité publique et
« générale suffisant pour justifier la dé-
« pense énorme qu'il réclame dès au-
« jourd'hui et les risques que son exécu-
« tion ferait courir au public bénévole? »

Evidemment non; ce chemin de fer ferait peut-être la joie des promeneurs du dimanche; il serait sans doute très commode, quoique pas réellement avantageux pour les populations de Cortaillod et de Boudry; il perd du reste une grande partie de ses avantages pour cette dernière localité depuis que la Suisse-Occidentale a décidé l'arrêt des deux trains directs à sa gare de Boudry; il ferait l'affaire d'un groupe d'individus directement intéressés à sa réussite, parmi lesquels se rangent, tout naturellement et très légitimement d'ailleurs, les techniciens qui en ont conçu le plan et qui ne demandent pas mieux que de le mettre à exécution aux frais d'autrui.

Mais ces raisons d'agrément ou d'intérêt privé sont-elles suffisantes pour entraîner certaines communes à des dépenses au-dessus de leurs forces, et le canton tout entier dans une subvention qui grèvera lourdement son budget?

C'est au public en général, aux Communes encore indécises, aux personnes sollicitées de souscrire des actions, qu'il appartient de trancher la question en dernier ressort; leur responsabilité morale de ce chef est suffisamment engagée pour qu'elles prennent la peine d'examiner la chose à fond et sans se laisser aller à un entraînement irréfléchi, sous l'influence de phrases ronflantes, de tableaux de bénéfices qui ne reposent sur aucun calcul sérieux et d'injustes récriminations.

Les partisans du projet taxent ses adversaires d'esprits étroits, ennemis du progrès, d'égoïstes incapables d'un acte de solidarité et de dévouement. Les lecteurs désintéressés jugeront; ils diront de quel côté est l'égoïsme: chez ceux qui entendent faire dépenser un million à fonds perdu à leurs concitoyens pour l'agrément et en vue de l'intérêt privé de quelques-uns, — ou chez ceux qui, appelés indirectement à profiter, par un surcroît d'agrément ou de commodité, des sommes ainsi dépensées, estiment que les intérêts secondaires doivent s'effacer devant l'intérêt supérieur du pays tout entier.

Se figure-t-on la caisse de l'Etat comme un trésor inépuisable où chacun n'a qu'à prendre, en y versant le moins possible? ou bien trouve-t-on honnête et patriotique le raisonnement que l'on entend tenir de divers côtés: « L'Etat a donné 300,000 fr. au Régional Pont-Sagne qui, à coup sûr, ne fera pas ses frais; dès lors, il n'est que juste que nous ayons nos 400,000 fr.? » Où ira t on avec de pareilles théories? Parce qu'il a été fait pour une fraction du pays une déponse préjugée en pure perte, il faudrait la compenser par une dépense plus considérable encore et tout aussi peu justifiée? Serait-ce un nouveau mode d'application des principes de la solidarité?

Le projet du Régional a été étudié à la hâte, peu ou point vérifié; ses promoteurs ont hâte d'en presser l'exécution: prenez mon ours!

Les experts en matière de chemins de fer, parmi lesquels l'auteur de ce travail n'a pas l'honneur de se compter, mais dont il connaît de près l'opinion, ont, de leur côté, examiné ce projet, et ils arrivent aux conclusions suivantes:

1. L'exécution du Régional du Vignoble entraînera une dépense beaucoup plus considérable que celle de 800,000 fr. à laquelle ses auteurs l'ont devisée.

2. En retranchant le trafic des marchandises de et pour Serrières seulement, l'exploitation de l'affaire présentera un déficit certain et élevé.

La question, on le voit, mérite d'être examinée de beaucoup plus près qu'elle ne l'a été jusqu'ici par les intéressés, communes ou particuliers.

Un particulier peut, si cela lui fait plaisir, enterrer 500, 1,000 ou 2,000 fr. ou plus dans une mauvaise affaire, c'est son droit; mais s'il se dit que son exemple peut être suivi par d'autres qui ne seront pas à même d'apprécier ses motifs et qu'il contribue par un acte de dévouement intempestif à pousser le pays dans une entreprise désastreuse, il y regardera à deux fois.

Le bon sens et un esprit pratique ont été reconnus jusqu'ici comme un des signes distinctifs du caractère neuchâtelois; c'est à ces qualités indispensables pour l'examen et la discussion d'un projet de chemin de fer que le présent travail fait appel.

Il paraît impossible d'admettre que ce soit en pure perte.

Colombier, le 1er mars 1889.

Paul Barrelet.

NOUVELLES POLITIQUES

France

Le *Times* ayant dit que la mission du général Boulanger est de faire la guerre celui-ci proteste dans une lettre contre les adversaires déloyaux qui lui prêtent des intentions belliqueuses, mais dit qu'ils ne réussiront pas à tromper le public européen, et ajoute: « En appelant tous les Français à fonder dans la République un gouvernement ayant pour bases l'honneur et la probité, je les convie à une œuvre de paix. Ma mission consistera à rendre au pays si profondément divisé par les parlementaires, la confiance, la prospérité et la concorde. Je saurai remplir mon devoir sans inquiéter personne. »

Italie

La crise ministérielle en Italie vient en effet aboutir à la solution prévue dès le premier moment. M. Crispi s'est inspiré de l'exemple de M. Depretis, lequel s'est perpétué pendant dix ans au pouvoir en se succédant constamment à lui-même. M. Crispi trouve, sans doute, que ce système a du bon, et il veut en essayer. Il pressentait un échec certain sur les mesures financières proposées par le cabinet pour couvrir les dépenses militaires; il s'est retiré avant que la Chambre ait pu manifester nettement sa pensée; il reparaît avec un nouveau ministre des finances, avec quelques autres collègues nouveaux, et le tour est joué. Que veut-on, en effet, que fasse la Chambre? *L'Italie* lui signifie aujourd'hui très nettement qu'après avoir voulu les dépenses elle ne peut pas se refuser à fournir les moyens de les payer. Elle finira par les accorder, cela est certain; peut-être en maugréant, mais elle les accordera. Et M. Crispi continuera d'être le président nécessaire du Conseil.

Etats-Unis

Le *New-York Herald* annonce que le cabinet est définitivement constitué, sauf le ministère de l'agriculture qui n'a pas encore de titulaire.

Il comprend: M. Blaine, secrétaire d'Etat;

M. Windom, secrétaire de la Trésorerie;

M. Redfield Proctor, secrétaire de la Guerre;

Le général Tracy, secrétaire de la Marine;

M. John Noble, secrétaire de l'Intérieur;

M. Wanamaker, maître général des Postes;

M. W. Miller, attorney général.

Sur les sept membres du nouveau cabinet, il n'y a que MM. Blaine et Windom qui ont déjà occupé des postes dans l'administration fédérale.

Quant aux autres cinq ministres, ils n'ont jamais occupé de postes officiels et n'ont jamais été membres du Congrès.

M. Redfield Proctor est un éleveur de moutons et le propriétaire de vastes gisements de marbre; le général Tracy, après une carrière militaire assez bien remplie, est avoué à Brooklyn; M. John Noble est un éminent jurisconsulte; M. Wanamaker est un grand négociant archi-millionnaire de Philadelphie, et M. W. Miller est l'associé-juriste du cabinet d'affaires du général Harrisson.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— Il s'est formé à Bonn, en Allemagne, une société qui se propose d'honorer la mémoire de Beethoven en achetant la maison où est né le maître et en la restaurant de manière à en établir l'aménagement intérieur tel qu'il existait en 1770. Le salon serait converti en musée. Ce musée contiendrait les manuscrits de Beethoven, des bustes et des tableaux reproduisant ses traits, ainsi qu'une bibliothèque réunissant tous les ouvrages, toutes les brochures, tous les articles d'une certaine étendue qui ont été consacrés à la vie et aux œuvres du grand compositeur.

— On continue à s'occuper beaucoup à Vienne du mariage du prince Alexandre de Battenberg avec Mlle Jeanne Loisinger, cantatrice du théâtre de la cour de Darmstadt. On sait positivement aujourd'hui que le mariage a eu lieu le 6 février à Menton et que l'ancien prince de Bulgarie ira, avec sa jeune femme, passer plusieurs années à l'étranger où il prendra le nom de comte Hartenau. La nouvelle princesse de Battenberg a vingt-quatre ans. C'est une blonde opulente, à la physionomie des plus sympathiques. L'année dernière, elle prenait encore des leçons de chant chez Mme Désirée Artot. Au théâtre, elle touchait des appointements de 8,000 marks.

— On annonce la mort du comte de Bourgogne, décédé au château de la Trinité, près Lamarche (Vosges), le 24 février.

Le défunt était le chef de la dernière branche des anciens comtes de Bourgogne, qui régnèrent sur la Franche-Comté. Cette famille, qui fut très puissante autrefois, fournit à l'Eglise un de ses chefs en la personne de Guy de Bourgogne, qui fut pape sous le nom de Calixte II.

NOUVELLES SUISSES

Les élections du Tessin. — Le correspondant de la *Gazette de Lausanne* confirme que la journée de mardi n'a été troublée par aucun incident.

Le régiment zuricois qu'on disait en route pour le Tessin, n'a pas bougé. Pourquoi viendrait-il? poursuit le même correspondant. Le commissaire fédéral a, à sa disposition, une compagnie à Locarno et les cadres du bataillon de landwehr n° 96, entrés mardi matin à la caserne de Bellinzona pour un cours de répétition en attendant le bataillon qui entrera dans quatre jours. Ces troupes portent le brassard fédéral; c'est à cela que se borne leur intervention.

M. Eug. Borel est bien l'homme qu'il fallait pour la mission qui incombe à la Confédération. Il envisage la situation avec le plus grand calme et je suis certain qu'il traitera la question électorale avec la plus parfaite impartialité. Au reste, le gouvernement qu'on dit si hautain et si jaloux de son autorité, s'est montré jusqu'ici plein de déférence pour le commissaire fédéral. C'est sur le vœu exprimé par M. Borel et par déférence pour lui que les salves qu'on tirait hier au château de Bellinzona ont été arrêtées et que la promenade aux flambeaux des conservateurs de Locarno a été contremandée.

Quant au résultat officiel des élections il n'est pas fixé encore. La majorité dans le Grand Conseil est acquise en tout état de cause, et considérable, au gouvernement. Quant à la majorité populaire elle serait de 800 à 1000 voix suivant les conservateurs, de 300 à 400 voix seulement suivant les radicaux. Quant aux voix contestées, les radicaux parlent de 600, les conservateurs de 300. L'enquête montrera où est la vérité.

C'est autour de la vérification des pouvoirs et de l'enquête fédérale que la partie va se jouer. Les radicaux parlent de provoquer une revision constitutionnelle et l'élection d'une constituante.

Exposition de Paris. — M. Vœgeli-Bodmer, de Zurich, commissaire général de la Confédération pour l'Exposition universelle de 1889, a transporté son bureau à Paris dès le 1er mars. Toutes les correspondances doivent lui être adressées place d'Iéna, n° 3.

Militaire. — Les tribunaux militaires pour les deux premières divisions ont été composés comme suit:

1re division. Grand juge, M. Louis Rambert, à Lausanne, major. Auditeurs: MM. Auguste Cramer, à Genève, capitaine (pour la Ire brigade), et M. Louis Paschoud, à Lausanne, capitaine (pour la IIme brigade).

2me division. Grand juge, M. Albert Dunant, à Genève, major. Auditeurs: MM. Ed. Bielmann, à Fribourg, capitaine (pour la IIIme brigade), et Jean-Ed. Berthoud, à Neuchâtel, capitaine (pour la IVme brigade).

Berne. — En automne aura lieu à Saint-Imier une fête cantonale bernoise des lutteurs réservée exclusivement aux gymnastes.

— L'hôtel de l'Ours à Cerlier a été la proie des flammes dans la nuit de dimanche. On avait dansé jusqu'à onze heures, et le feu s'est déclaré peu après minuit.

Les habitants ont eu peine à se sauver. On ignore comment le feu a pris.

Zurich. — C'est dimanche soir, vers dix heures, que la générale a été battue dans toutes les rues de Zurich, et qu'il a été donné lecture d'un ordre par lequel les bataillons de fusiliers 67, 68 et 69 étaient mis de piquet, pour pouvoir, au besoin, être dirigés au premier signal sur le Tessin. Le régiment 23, qui comprend les trois bataillons sus-indiqués, se recrute presque exclusivement à Zurich. On comprend l'émoi causé en ville par cet appel. Une foule énorme, malgré l'heure tardive, suivait les tambours.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Pénitencier des femmes. — Le Conseil d'Etat a accordé au citoyen Georges Favre, directeur du Pénitencier des femmes à Môtiers, sa démission pour le 1er avril 1889.

Le Conseil d'Etat a nommé aux fonctions de concierge du Pénitencier de Môtiers, le citoyen Ami Botteron, caporal de gendarmerie à Fleurier, et chargé le citoyen Auguste Parel, pasteur, à Môtiers, de la direction éducative et morale de l'établissement.

Pharmacies. — Le Conseil d'Etat a accordé les autorisations demandées d'établir des pharmacies dans le canton aux citoyens: Otto Schelling, à Fleurier; R. Barbezat, à la Chaux-de-Fonds, et Adrien Guebhart, à Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat a sanctionné les plans et devis présentés par le Conseil communal de la Brévine pour la construction d'un bâtiment d'école au hameau des Taillères.

Rochefort. — Vendredi matin, un jeune homme de dix-sept ans, ouvrier cordonnier aux Grattes, voulant fêter le 1er mars, avait chargé et bourré un pétard avec des chiffons mouillés, puis il se plaça imprudemment devant le canon pour y mettre le feu; le coup partit et il reçut toute la décharge dans une jambe. On a dû le conduire immédiatement à l'hôpital.

Locle. — Le Conseil d'Etat a ratifié la décision prise par l'assemblée générale des intéressés au bureau de Contrôle du Locle, d'appliquer le boni de fr. 7423,53 réalisé en 1888 à l'amortissement de la dette contractée auprès de la Commune du Locle pour la construction du bâtiment de l'Ecole d'horlogerie et du Contrôle.

CHRONIQUE LOCALE

Port. — Le Conseil d'Etat a sanctionné le nouveau plan modifié du Port de Neuchâtel, tel qu'il a été adopté par le Conseil communal le 17 janvier dernier et par le Conseil général le 5 février suivant, pour être exécuté dans toutes ses parties et cela dans le délai le plus restreint possible.

Imprimeries. — Le Conseil d'Etat a sanctionné le règlement spécial en 5 articles pour les ateliers des membres de la Société des maîtres-imprimeurs suisses, pour être appliqué dans les ateliers suivants du canton: Attinger frères, Delachaux et Niestlé, H. Wolfrath et C°, à Neuchâtel; A. Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds.

Ecole de Commerce. — Le Conseil d'Etat a autorisé le département de l'Instruction publique à confirmer provisoirement la nomination du citoyen Edouard Berger comme professeur à l'école de commerce, à Neuchâtel.

INFORMATIONS

*** Nous rappelons que l'orchestre *Sainte-Cécile* donnera ce soir son concert dans la Grande salle des Conférences. Le programme annonce non seulement des morceaux d'orchestre, mais aussi du chant, du piano, du violon et du violoncelle, etc. Ce sera très varié et très agréable.

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 6 mars.

M. Borel a adressé au Conseil fédéral un rapport duquel il résulte que Bellinzone est parfaitement tranquille. Rien dans les rues, dans l'attitude de la population ne dénote quelque agitation.

Le rapport dit que l'agitation au Tessin a été incroyablement exagérée; ainsi l'histoire du train du Gothard, qui aurait été arrêté, fait signalé au commissaire, a été reconnue fausse. Il en est de même en ce qui concerne le bruit relatif à l'enlèvement des rails par des hommes armés, et le remplacement par des radicaux du poste du Monte-Cenere, abandonné par des conservateurs.

Le commissaire a pu recueillir des déclarations d'électeurs étrangers, desquelles il résulte qu'à peu près tous ont pu voter. Personne n'a pu lui indiquer où se trouvaient des électeurs privés de leurs droits.

M. Borel dit que, bien que le Tessin n'eût pas réclamé l'intervention fédérale, cette mesure a été cependant bien accueillie et qu'elle contribuera à calmer les esprits.

Le Conseil fédéral a décidé de remplacer M. Borel, nommé commissaire, par un délégué pour l'instruction des recours. M. Borel terminera toutefois les enquêtes relatives aux personnes exclues du vote.

Le Conseil fédéral constate qu'il n'y a pas lieu de mettre le régiment 23 sur pied. En revanche, le bataillon n° 96, entrant au service le 9 courant, sera placé sous les ordres du commissaire fédéral. A moins d'évènements inattendus, le cours de répétition suivra son cours régulier.

Berne, 6 mars.

Le Conseil fédéral a tenu une séance extraordinaire sur une dépêche de M. Borel signalant quelque fermentation. Aucune mesure n'a été prise; on attendra un rapport complet.

Bellinzone, 6 mars.

Hier soir, M. Soldati, avocat et membre du Grand Conseil, l'un des chefs du parti conservateur, a été traîtreusement assailli à Lugano et frappé à la tête.

Ce matin, l'autorité italienne a établi un cordon militaire sur toute la partie de la frontière voisine de Chiasso.

M. Borel est parti pour le Sotto Cenere. La Compagnie appelée à Locarno a été licencée.

Belgrade, 6 mars.

Le roi Milan, après avoir formé un cabinet sous la présidence de M. Ristitch, a convoqué en audience solennelle le corps diplomatique pour lui notifier sa renonciation au trône. Le roi Milan abdique en faveur de son fils.

Monsieur et Madame Louis Michaud, Monsieur Aug.-Louis Borel et Madame Borel-Nicolas ont la douleur d'annoncer à leurs parents, amis et connaissances le décès de leur belle-sœur,

Madame Alice BOREL DE MARAISE,

survenu à Rouen, le 6 courant.